

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 21 mars 2019

**Résolution de Mme Sophie Michaud Gigon du 27 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « La maison de la Vallombreuse 8 est en vente, la Ville saisira-t-elle l'opportunité ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 27 février 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Sophie Michaud Gigon « *La maison de la Vallombreuse 8 est en vente, la Ville saisira-t-elle l'opportunité ?* », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité négocie avec le représentant du propriétaire actuel en vue d'acquérir ce bien de grande valeur à un prix raisonnable ».*

**Réponse de la Municipalité**

La Municipalité a, par l'intermédiaire de la Commission immobilière, fait une offre, en septembre 2017 déjà, suivie d'un certain nombre de contacts avec les courtiers et avocats des vendeurs courant 2018.

Aucun accord rendant possible une transaction n'a été trouvé à ce jour. Par ailleurs, l'extrait du registre foncier de parcelle de la maison en question n'indique pas de changement de propriétaire. Dans ce contexte, une reprise des négociations reste possible mais dépend de la volonté des vendeurs.

Par ces éléments, la Municipalité estime avoir répondu aux attentes de la résolution citée en titre.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter

